

LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 11 MARS 2014

SOMMAIRE

- 1) Il ordonne
- 2) Soi-disant...
- 3) Elle monte au créneau
- 4) Fin de la trêve
- 5) Précarité
- 6) Pas les larbins du FN
- 7) Selon Mélenchon elle va...
- 8) Un catholique intégriste excité...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Un juge ordonne l'expertise du téléphone de l'avocat de Sarkozy



Thierry Herzog le 19 octobre 2009 au palais de justice à Paris (Photo Fred Dufour.AFP)

plus largement la droite à l'approche des municipales. Plusieurs responsables de gauche n'ont pas manqué de la juger révélatrice des mœurs politiques de l'ancien exécutif.

"Ces conversations, captées en continu, pendant toute la durée de la présence de Patrick Buisson auprès de Nicolas Sarkozy qui se trouvait dans une résidence privée en compagnie de son épouse, n'avaient aucune vocation à se retrouver fixées et diffusées dans le public", selon l'assignation déposée au nom de l'ex-président de la République.

Atlantico retire l'extrait avec Carla Bruni

L'avocat de Patrick Buisson, Gilles-William Goldnadel, considère cette action en justice comme "moralement légitime", mais assure que son client n'y est pour rien si les bandes ont été rendues publiques.

Ancien directeur du journal d'extrême droite Minute, "monarchiste" et "royaliste" revendiqué dans ses propres enregistrements, l'ancien conseiller présidentiel a également annoncé par la voix de son avocat son intention de porter plainte pour "vol et recel" de ces extraits sonores.

Dimanche, à la veille de l'audience, Atlantico a retiré l'extrait de l'enregistrement réalisé le 26 février 2011 à la résidence de la Lanterne, dans lequel on pouvait entendre Carla Bruni, mais a laissé les autres en ligne.

Si "la publication de ces propos était fondée sur l'intérêt légitime de l'information du public", affirme le site, "nous avons décidé dans un souci d'apaisement de les retirer purement et simplement" car l'ancienne première dame "n'est pas une personnalité politique".

Néanmoins la chanteuse maintient ses demandes, qui visent également Patrick Buisson, a indiqué son avocat Richard Malka.

"Nécessaire de condamner sévèrement ce type de procédés"

Outre le retrait des enregistrements, sous astreinte de 5.000 euros par jour de retard, Nicolas Sarkozy et Carla Bruni-Sarkozy demandent chacun un euro de dommages et intérêts à Atlantico et 30.000 euros à l'ancien conseiller, qui seraient

reversés intégralement à la fondation de lutte contre le sida de l'ex-première dame.

"S'agissant de propos dont nul ne conteste qu'ils ont été tenus à titre privé et, sauf à anéantir l'un des piliers démocratiques que constitue le secret des conversations privées, en instaurant au lieu et place une société orwellienne où personne ne serait plus garanti contre l'enregistrement et la diffusion de ses conversations privées, il apparaîtra nécessaire de condamner sévèrement ce type de procédés", souligne Richard Malka dans l'assignation déposée pour Carla Bruni-Sarkozy. Elle y est décrite comme une "victime collatérale".

Le publicitaire Jean-Michel Goudard, qui conseillait aussi l'ancien président, a également déposé un référé contre Patrick Buisson, Atlantico, ainsi que contre Le Canard enchaîné, qui a le premier publié des retranscriptions des enregistrements. Cette audience est prévue lundi en fin de matinée.

nouvelobs.com

II) Ecoutes de Sarkozy : le magistrat Gilbert Azibert hospitalisé

Le Monde.fr

L'avocat général près la Cour de cassation Gilbert Azibert, au centre d'une information judiciaire pour « trafic d'influence » et « violation du secret de l'instruction » visant Nicolas Sarkozy, a été hospitalisé lundi 10 mars au CHU de Bordeaux à la suite d'une chute, a-t-on appris de sources concordantes.

Ces dernières n'ont pas précisé dans quelles circonstances le magistrat était tombé. Les pompiers sont intervenus à son domicile bordelais, celui-la même qui avait été perquisitionné la semaine dernière par les policiers parisiens, à 7 h 9 lundi matin, a-t-on précisé.

Le directeur de cabinet du maire UMP de Bordeaux, Alain Juppé, Ludovic Martinez, a indiqué au Monde que le magistrat de 67 ans a

fait une chute — « il était sonné. Les pompiers l'ont aidé à se relever » — et s'est vu à ce titre appliquer des points de suture. « Il doit passer un scanner cet après-midi », a-t-on précisé de même source.

M. Martinez tenait ces nouvelles rassurantes de Paul Azibert, le fils du magistrat, étudiant, qui se présente sur la liste d'Alain Juppé et qui revenait d'une séance de collage d'affiches quand la chute accidentelle est survenue, selon nos informations. « Rien n'indique que ses jours soient en danger », a également ajouté une source hospitalière.

« AUCUNE INTERVENTION EXTÉRIEURE

Selon Le Monde, M. Azibert aurait tenu Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog informés de l'état d'une procédure concernant l'ancien président de la République. Il s'agissait d'un pourvoi en Cassation concernant les agendas privés et officiels de M. Sarkozy, en lien avec l'affaire Bettencourt, dont l'issue sera connue mardi.

En échange de ces informations, M. Azibert aurait demandé à l'ex-chef de l'Etat d'intercéder en sa faveur auprès des autorités monégasques, pour intégrer le Conseil d'Etat de la principauté. Les services judiciaires de la principauté ont affirmé que sa candidature n'avait fait l'objet d'« aucune intervention extérieure » et n'a, in fine, « pas été retenue ». Sur la base du contenu des écoutes portant sur des conversations entre Me Herzog et M. Sarkozy, le nouveau parquet financier a ouvert, le 26 février, une information judiciaire.

Selon le site Internet du Point, le haut magistrat, ne supportant pas ces mises en cause, aurait tenté de se suicider ; ce qu'aucune source n'a confirmé lundi matin.

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Écoutes de Sarkozy par la justice: les avocats contre-attaquant, Taubira justifie

Le HuffPost/AFP



Sarkozy sur écoute: des avocats dénoncent une atteinte grave au secret professionnel | AFP

Leur colère monte progressivement depuis vendredi. Et ce lundi, les avocats ont franchi un cap dans la dénonciation des écoutes judiciaires de Nicolas Sarkozy et son conseil Me Thierry Herzog, révélées par le Monde. Ils accusent la justice de porter un coup à leur profession, basée selon eux sur la confidentialité des relations entre l'avocat et son client.

Le bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur, a annoncé qu'il allait écrire dans la journée à François Hollande pour lui dire "l'émoi" de la communauté des avocats. Il s'en est expliqué sur Europe 1.

"Je vais saisir le président de la République qui est le garant des libertés publiques afin qu'il puisse arbitrer dans cette affaire et prendre les mesures qui conviennent qui sont à son niveau. Car il s'agit de son niveau. On est au dessus des juges d'instruction, on est au dessus du parquet. Il s'agit de la défense de nos libertés publiques. Et les libertés publiques c'est le secret professionnel chez l'avocat chez le médecin et chez les curés. La démocratie est menacée", a-t-il dénoncé.

Un détournement de procédure selon le conseil des barreaux

L'instance nationale de représentation de la profession d'avocats, le Conseil national des barreaux (CNB) s'est également fendue d'un communiqué pour déplorer l'affaire. Selon son président Jean-Marie Burguburu, les juges qui

avaient diligenté les écoutes de Nicolas Sarkozy et de son conseil Thierry Herzog s'étaient rendus coupables d'un "détournement" de procédure.

Il n'y avait pas au départ, explique-t-il, d'indices graves et concordants justifiant le placement sur écoute de Me Herzog, ce qui est le seul cas permettant d'intercepter les conversations d'un avocat. "Aucune écoute d'un avocat ne peut être ordonnée ni réalisée à titre préventif pour rechercher les indices éventuels d'un éventuel fondement à des poursuites pénales", a-t-il rappelé.

Jean-Marie Burguburu va même plus loin: il dénonce "une certaine dérive" au sein de la magistrature, dont cette affaire est selon lui une illustration. "Il faut sûrement renforcer la loi" pour sanctuariser encore davantage les échanges entre l'avocat et son client, a-t-il estimé.

Me Herzog soutenu par ses pairs depuis le début

Avant même ces réactions officielles, les collègues de Me Herzog avaient volé à son secours. Une lettre de soutien circule depuis vendredi dans les milieux pénalistes et a été signée par de nombreux ténors des tribunaux. Selon la présidente de l'Association de défense des avocats pénalistes (Adap), les premiers signataires se nommaient Henri Leclerc, Hervé Temime, Eric Dupond-Moretti, Jacqueline Laffont, Pierre Haïk ou encore Christian Saint-Palais.

Tous s'indigent d'atteintes graves et répétées" au secret professionnel. "Que les cabinets d'avocats soient aujourd'hui devenus un lieu privilégié dans lequel les juges songent à rechercher les éventuelles preuves des instructions qui leur sont confiées, suscite l'inquiétude", peut-on lire dans la lettre. "Nous alertons les pouvoirs publics sur le danger pour la démocratie de telles dérives et sur l'impérieuse nécessité de protéger le secret professionnel, pilier de la profession d'avocat et sans lequel aucune défense ne peut s'exercer", interpellent les signataires.

Pour résumer et en dramatisant quelques peu la situation, ils vont même jusqu'à écrire: "Que le secret professionnel, socle de la défense, garantie fondamentale des libertés individuelles dans un Etat de droit, fasse l'objet d'atteintes graves et répétées, menace l'essence même de notre profession d'avocat et son indépendance."

Ils dénoncent tout autant l'interception des conversations téléphoniques entre Me Herzog et Nicolas Sarkozy que les perquisitions qui ont eu lieu dans ses bureaux. Un téléphone professionnel de l'avocat avait été saisi. Il restera sous scellé le temps qu'un juge procède à une expertise.

Taubira ne veut pas d'immunité pour les avocats

Face à cette polémique, la ministre de la Justice Christiane Taubira est sortie de son silence. Ses services ont envoyé un communiqué dans lequel il est rappelé "le régime juridique" applicables aux écoutes téléphoniques. Elle explique que les avocats font partie des catégories de personnes (avec les parlementaires et les journalistes notamment) qui bénéficient de règles plus protectrices.

"Pour les avocats, la loi précise qu'aucune interception ne peut avoir lieu sur une ligne dépendant de son cabinet ou de son domicile sans que le bâtonnier en soit informé par le juge d'instruction", rappelle le ministère de la Justice.

Quant à l'interception des conversations entre un avocat et son client, elles ne peuvent faire l'objet d'une retranscription sur un procès-verbal. "Mais s'il apparaît que leur contenu est de nature à faire présumer la participation de cet avocat à une infraction, il peut être dérogé à ce principe(...). Les droits de la défense ne sont alors plus en cause et la commission présumée d'une infraction constitue un motif légitime à leur retranscription", écrit la Chancellerie.

"Je ne peux pas défendre l'idée d'assurer l'impunité à un citoyen parce qu'il exerce une profession", a-t-elle appuyé sur France Info.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Energie : fin de la trêve hivernale, 600.000 ménages menacés de coupures

Huit millions de personnes sont en situation de précarité énergétique . Avec la fin de la trêve hivernale prévue samedi, plus d'un demi-million de points de comptage vont être coupés du jour au lendemain, indique la fédération mine-énergie CGT.



Avec la fin de trêve hivernale samedi, 600.000 ménages risquent de se voir couper l'électricité et/ou le gaz. - Franck CRUSIAUX/REA

La fin de la « trêve hivernale » prendra fin samedi. Pour 600.000 ménages, cette échéance rime avec menace de coupure d'électricité et/ou de gaz. Entrée en vigueur en avril 2013, la loi « Brottes » (*) a en effet instauré une trêve hivernale généralisée pour les coupures d'énergie similaire à la trêve pour les expulsions de logements. Jusque là, seules les personnes éligibles au fonds de solidarité logement pouvaient en bénéficier.

Entre le 1er novembre et le 15 mars, les fournisseurs d'énergie n'ont donc plus eu le droit pour, et ceci la première fois, d'interrompre la fourniture des consommateurs pour des factures impayées. « On estime que huit millions de personnes sont en situation de précarité en France et que plus d'un demi-million de points de comptage vont être coupés du jour au lendemain », a indiqué à l'AFP Laurent Langlard, porte-parole de la fédération mine-énergie CGT.

« Il y a une multitude de fournisseurs et nous n'avons pas l'assurance exacte du nombre de fournisseurs qui vont lancer des coupures », a-t-il

ajouté. Mais, « cinq mois sans coupure ça correspond globalement à un volume de 600.000 ménages ». En raison de leur consommation pendant l'hiver, bon nombre de foyers risquent par ailleurs de voir « aggraver de façon très conséquente une facture qu'ils n'avaient déjà pas les moyens de payer », celle-ci se basant sur le relevé ou l'estimation de leur consommation.

Le syndicaliste redoute aussi des tensions pour les agents chargés de réaliser ces coupures car elles « ne sont pas qu'un geste technique » mais relèvent de rapports humains. « On s'attend à des choses très difficiles et très compliquée », estime Laurent Langlard en évoquant notamment un risque d'agressions.

Des résiliations en hausse de 20 % en 2012

Le médiateur national de l'énergie, autorité indépendante chargée de protéger les consommateurs, estime lui aussi qu'environ 8 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique (soit quelque 4 millions de ménages). Dans son rapport d'activité 2012, il a noté que les abonnements de 230.000 foyers à l'électricité ou au gaz avaient été résiliés à l'initiative des fournisseurs d'énergie en raison d'impayés. Des résiliations en hausse de plus de 20 % pour l'électricité.

En France métropolitaine en 2011, quelque 3,8 millions de ménages (soit 14,4 % de l'ensemble des ménages) présentaient « un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu tandis que 3,5 millions déclaraient souffrir du froid dans leur logement », pointaient déjà l'Insee (voir son étude « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer »). Cette année là, quelque 500.000 foyers avaient été privés d'énergie.

Comme l'a montré la Fondation abbé Pierre dans une récente, les logements occupés par les ménages exposés à la précarité énergétique sont aussi plus anciens que ceux des ménages non exposés.

Les Echos

(*) Depuis la loi Brottes, les fournisseurs d'énergie sont tenus de communiquer au médiateur de l'énergie les coupures effectives une fois par trimestre. Un bilan devrait être effectué fin avril

V) Précarité énergétique: elles racontent l'enfer du froid chez soi



Jacqueline Boulet, 53 ans, Le Pouget

«Je vais passer l'hiver avec un "Joli Mec"(rires) ! C'est la marque d'un poêle à granulés que m'a donné l'association Gefosat. Enfin, je vais pouvoir respirer. J'habite un mas hérité de mes parents, dont les murs sont fissurés, et que je ne pouvais plus chauffer depuis des années. Après ma séparation, j'ai fait une dépression et je me suis retrouvée au RMI. Impossible de payer jusqu'à 140euros de facture d'énergie par mois. Ma fille a fait des bronchiolites en série et moi, une grave infection pulmonaire. Je fais toujours des apnées du sommeil, et je dors avec un masque à oxygène. Vivre à la campagne dans une maison froide et humide, c'est dur. On s'isole. On ne voit plus personne, on se renferme dans sa coquille. C'est encore dur pour ma fille de venir me voir dans cette maison où elle a trop de mauvais souvenirs.»

Véronique Manouvrier, 48 ans, Flers-en-Escrebieux (Nord)

«Notre maison est pleine de courants d'air. Ça devient un vrai congélateur. Actuellement, il y fait 11 degrés. Mon mari a un emploi, mais, avec 1 900euros par mois, on n'y arrive pas. J'ai arrêté les chauffages électriques, après avoir payé des factures de 3 000euros par an. L'an dernier, j'ai dû verser 1 500euros pour six mois à EDF dont les services ne sont pas très arrangeants. J'ai installé des feux à pétrole. Mais, même le fioul, c'est difficile de le payer en fin de mois. Je ne chauffe plus les chambres. Je me lève plus tôt pour allumer les chauffages d'appoint pour que mes

quatre enfants se lèvent dans un peu de chaleur, et nous avons toujours des couvertures dans les pièces à vivre. Mon petit-fils d'un an, que je garde la journée, a les doigts gelés. Nous allons tout le temps chez le médecin, car mon fils asthmatique n'arrête pas d'éternuer. Le froid et l'angoisse m'empêchent de dormir. J'ai pris du poids, et j'ai mal au dos. Il faudrait que je fasse un régime, mais j'ai trop de soucis pour m'occuper de ça.»

humanite.fr

VI) Municipales. Des postiers refusent de distribuer des tracts du FN



Des postiers parisiens refusent de distribuer des tracts du FN. | Crédit photo : Illustration, Reuters

Des postiers du 7e arrondissement à Paris ont refusé ce lundi de distribuer un tract du Front national.

Des postiers du 7e arrondissement à Paris ont refusé ce lundi de distribuer un tract du Front national figurant dans un lot de publicités non mis sous pli, selon les syndicats SUD et CGT.

Le tract est celui de la candidate du Front national et du Rassemblement bleu marine aux élections municipales dans l'arrondissement. Il enveloppe plusieurs communications commerciales, selon une photo transmise par SUD.

Sur la quarantaine de facteurs qui travaillaient lundi sur l'arrondissement, "au moins une douzaine ont retiré le tract avant de partir faire leur tournée", a rapporté Olivier Rosay (SUD).

"Principe de neutralité", selon La Poste

En leur mettant entre les mains "ostensiblement de la propagande politique du Front National", "La Poste transforme les facteurs en militants du Front national", s'indigne le syndicat. Seul le 7^e arrondissement est concerné, précise-t-il.

La Poste, elle, met en avant le "principe de neutralité". "La Poste et Médiapost (filiale du groupe) distribuent la propagande électorale des partis politiques lors de chaque élection. Dès l'instant où le parti qui s'exprime n'est pas interdit, La Poste doit les traiter avec équité", affirme le groupe. La Poste peut refuser de diffuser un contenu seulement si celui-ci "est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs", précise-t-on.

SUD parle du "devoir de réserve"

"La Poste ne peut refuser, ou soumettre à des conditions particulières comme la mise sous enveloppe, le message d'un parti politique", ajoute la direction de La Poste.

Pour SUD au contraire, "ordonner aux facteurs de distribuer ces tracts place La Poste dans l'illégalité quand au devoir de réserve et de neutralité du service public".

"Que la Poste distribue ainsi de la propagande politique pose un réel souci. Notre règlement intérieur stipule que nous n'avons pas le droit de faire de la propagande", observe Emmanuel Cottin, du syndicat CGT.

Appel à l'objection de conscience et à la désobéissance"

"D'ordinaire, la communication politique est masquée sous pli opaque", en déambulant ainsi avec des tracts du FN sous le bras, "les facteurs risquent d'être interpellés au cours de leur tournée", "il y a un danger pour leur intégrité physique et morale", estime-t-il.

Lors d'assemblées générales lundi matin, SUD a lancé un appel "à l'objection de conscience et à la désobéissance" et la CGT a demandé aux postiers "de ne pas toucher aux plis en attendant d'avoir des réponses de la direction".

Selon les deux syndicats, la direction a envoyé à l'aube un huissier au centre de distribution, délocalisé dans le 15^e arrondissement, pour

contrôler la préparation des documents. Les syndicats rapportent "une très forte pression de l'encadrement".

ouest-france.fr

VII) Marine Le Pen "va prendre la tête de la droite", selon Jean-Luc Mélenchon



La présidente du Front national, Marine Le Pen, à Lyon Jeff Pachoud / AFP/Archives

Jean-Luc Mélenchon a prédit ce lundi que Marine Le Pen allait "prendre la tête de la droite" en raison des différentes affaires qui secouent l'UMP et Nicolas Sarkozy.

"Cette fois-ci, pour de bon (...), je crois que la crise de la droite est un aliment extraordinaire pour l'extrême droite. Nous allons voir Madame Le Pen prendre la tête de la droite", a déclaré le co-président du Parti de gauche (PG) sur RMC et BFMTV. "Je ne vois pas qui, à gauche, a intérêt à empêcher Nicolas Sarkozy de revenir, personne, s'il y a un problème avec Nicolas Sarkozy il est forcément à droite", a-t-il ajouté.

L'ancien président de la République a demandé ce lundi à la justice le retrait des enregistrements réalisés par son ex-conseiller, Patrick Buisson, dont la publication a plongé la droite dans l'embarras. Par ailleurs, la Cour de cassation doit se prononcer mardi sur la validation de l'enquête dans l'affaire Bettencourt et sur la saisie de ses agendas.

Placé sur écoute dans l'enquête sur le financement présumé de sa campagne présidentielle de 2007 par la Libye de Kadhafi, Nicolas Sarkozy est également soupçonné de trafic d'influence et de

violation du secret de l'instruction.

"La superstructure politique de notre pays est entrée en décomposition. Du côté de la gauche gouvernementale, ce ne sont pas naturellement des problèmes de ce type mais le débousolage et l'explosion idéologique est total et du côté de la droite c'est l'éparpillement", a analysé Jean-Luc Mélenchon. Se déclarant "certain que les écologistes sortiront du gouvernement", le candidat à la présidentielle de 2012 a assuré que "le Front de gauche est prêt à gouverner ce pays avec une majorité qui est aujourd'hui assise sur les bancs de l'Assemblée Nationale et qui, au lieu de défendre une politique économique de droite qui est celle de François Hollande, pourrait défendre une politique économique de gauche qui est celle que pourraient par exemple constituer le Front de Gauche, les écologistes et la gauche des socialistes."

Selon lui, il y a une "grande convergence" entre le Front de gauche et Europe Ecologie-Les Verts, soulignant : "il y a plus de 80 listes dans lesquelles nous sommes ensemble, les écologistes et le Parti de Gauche (...) et à peu près 45 avec les communistes".

LaDépêche.fr

VIII) A Orléans, un prêtre agressé par un jeune catholique intégriste

Pierre de Givenchy, 84 ans, a été aspergé de gaz lacrymo mercredi, dans une église, par un militant droitier de 22 ans, ancien soutien de l'adjoint à la sécurité du maire UMP de la ville.

Dans la très paisible ville d'Orléans (Loiret), un prêtre de 84 ans vient d'être agressé à la bombe lacrymogène. Et ce n'est pas l'acte d'un anticlérical primaire ou d'un pilleur de tronc, mais celui d'un jeune militant droitier, ancien soutien de Florent Montillot (UDI), l'adjoint à la sécurité du maire UMP d'Orléans, Serge Grouard. Une sacrée pierre dans le jardin de cet élu, partisan acharné du tout sécuritaire et qui a fait d'Orléans, en deux mandatures, un véritable laboratoire observé jusque dans les rangs du Parti socialiste.

Les faits se sont déroulés mercredi, en milieu de journée, dans l'enceinte de l'église Notre-Dame-

de-Recouvrance, un édifice du centre-ville livré aux catholiques intégristes qui viennent y écouter la messe en latin. Mais pas seulement. Le site côtoie le centre Recouvrance, lieu de dialogue interculturel et interreligieux. On y croise des protestants, des bouddhistes, des musulmans et des catholiques modérés. Les rencontres s'animent autour d'activités culturelles variées. Une situation difficilement acceptable pour cette frange religieuse ultraréac. «Mon agresseur est obnubilé par ces activités interreligieuses, confirme Pierre de Givenchy, le prêtre agressé. Il voulait nettoyer les lieux, je le lui ai interdit. Il

Campagne interne de l'UDI et billets vachards

Lui, c'est Louis-Benoît Greffe, un étudiant de 22 ans. A l'été 2013, il avait prêté main-forte à Florent Montillot à l'occasion de la campagne interne de l'UDI. Une activité qui s'était traduite par la publication, sur Internet, de billets vachards à l'encontre de ses concurrents et, surtout, par sa présence sur la liste du futur conseil départemental. «Il était agressif, au point de nous imputer un certain nombre d'irrégularités, raconte Pascal Vilain, candidat malheureux – et modéré – face à Montillot. J'ai fait la connaissance de M. Greffe à l'occasion de ces attaques, qui ne me visaient pas seulement. Des collègues, notamment féminines, avaient été attaquées de manière inacceptable.»

Joint par Libération, Louis-Benoît Greffe reconnaît l'agression contre le prêtre, mais plaide pratiquement la légitime défense. «M. Givenchy embête le monde depuis au moins trois ans. Dans cette chapelle de catéchisme où l'on fume et l'on boit devant l'autel, j'ai vu une scène de théâtre où une femme déblatèrait sur la vie, assise sur des water-closets. Il n'y a pas d'autres lieux pour ça ?» s'indigne ce centriste autoproclamé.

Quand il ne fréquente pas la communauté intégriste, Greffe est «journaliste indépendant» par opposition à «une certaine presse». Il publie, sur des sites de «réinformation», des brûlots enthousiastes sur le Jour de colère, fustigeant «la raffle» dont il a lui-même fait l'objet, s'estimant victime d'une répression sournoise et ciblée. «Je défends le petit peuple et les prolétaires. Pour moi, la lutte des classes a un sens.» Un personnage troublant (et troublé), à l'image de Florent Montillot, son ex-mentor. Contacté par Libération, ce dernier n'a pas souhaité donner suite.

A Suivre...
La Presse en Revue

